

# L'E.P.L.E. : LES ACTEURS ET INSTANCES

## Les instances de décision et de concertation

Les différentes instances de l'E.P.L.E. concourent, chacune dans le cadre de ses missions, à l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs de la politique éducative de l'établissement.

### Le conseil d'administration

#### MISSIONS

fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative pour l'établissement  
adopte le projet d'établissement et approuve le contrat d'objectif, le règlement intérieur, le budget de l'établissement  
délègue sur les questions relatives au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions matérielles de fonctionnement

#### COMPOSITION

1/3 : Equipe de direction représentants des collectivités territoriales ;  
1/3 : Représentants élus du personnel de l'établissement ;  
1/3 : Représentants élus des parents d'élèves et élèves

### Le conseil de classe

Le conseil de classe, présidé par le chef d'établissement, réunit les enseignants de la classe, deux représentants de parents d'élèves, les délégués d'élèves, le C.P.E. et le COP. Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, les résultats des élèves et émet des propositions d'orientation

### Le conseil pédagogique

Le conseil pédagogique est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement, qui inclut les propositions d'expérimentations pédagogiques.

### La commission permanente

La commission pour mission principale d'instruire les questions qui seront soumises au conseil d'administration

### Le conseil de discipline

Présidé par le chef d'établissement, le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves les sanctions suivantes : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement

### La commission d'hygiène et de sécurité (C.H.S.)

La C.H.S. formule toutes propositions utiles au conseil d'administration, en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement

### Le conseil d'enseignement

Il regroupe les professeurs d'une même discipline et permet de coordonner notamment le choix des matériels techniques, des manuels et des supports pédagogiques

### Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C.)

Le C.E.S.C. est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit et met en œuvre un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence

### Le conseil de la vie lycéenne ou collégienne (C.V.L. ou C.V.C.)

C'est une instance de dialogue entre les élèves, lycéens ou collégiens, et l'équipe éducative de l'établissement.